

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques CdP-17 et CRP-7

Résumé pour les décideurs



CdP-17/CRP-7
NATIONS UNIES

DURBAN,

du 28 novembre au 9 décembre 2011

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques CdP-17 et CRP-7

Résumé pour les décideurs

du 28 novembre au 9 décembre 2011
Durban, Afrique du Sud

Comité de rédaction et comité éditorial

Direction de la rédaction

Frédéric Gagnon-Lebrun, ÉcoRessources Consultants

Auteurs

Marine Franck, ÉcoRessources Consultants

Frédéric Gagnon-Lebrun, ÉcoRessources Consultants

Caroline de Vit (Ecofys)

Et avec la participation de Alex Perreault, consultant

Coordination

Rajae CHAFIL, Responsable de projet, Négociations internationales sur l'environnement (IEPF)

Frédéric Gagnon-Lebrun, ÉcoRessources Consultants

Équipe de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) responsable de l'édition

Fatimata Dia Touré, Directrice

Prosper Biabo, Directeur adjoint en charge des programmes

Rajae Chafil, Responsable de projet, Négociations internationales sur l'environnement

Louis-Noël Jail, Responsable du Service Information et documentation

Jacinthe Potvin, Assistante, Service Information et documentation

Mise en page

Code Jaune, design et créativité

Québec (Québec) Canada

ISBN version imprimée : 978-2-89481-084-2

ISBN version électronique : 978-2-89481-085-9

Ce document de synthèse a été préparé par ÉcoRessources Consultants pour le compte de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et ne représente pas nécessairement le point de vue de l'une ou l'autre de ces organisations.

La version complète du Guide des négociations pour la CdP-17 est disponible sur le site Internet de l'IEPF : www.iepf.org/ressources/ressources-pub.php?id=13

© Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) 2011

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage

Québec G1K 4A1 Canada

Téléphone : 418 692-5727

Télécopie : 418 692-5644

Courriel : iepf@francophonie.org

Site Internet : www.iepf.org

Imprimé le 4 novembre 2011

Cette publication a été imprimée avec des encres végétales sur du papier recyclé.



Imprimé au Canada/Printed in Canada

Table des matières

1. INTRODUCTION	1
2. BREF HISTORIQUE DES NÉGOCIATIONS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	5
3. LES ENJEUX DE LA CONFÉRENCE DE DURBAN	9
3.1 Atténuation des émissions de GES	9
3.2 L'adaptation aux changements climatiques	15
3.3 Le soutien financier	16
3.4 Le soutien technologique et le renforcement des capacités	18
4. LES ATTENTES DE LA CONFÉRENCE DE DURBAN	21
FICHES D'INFORMATION	23
Fiche 1. Le Genre dans les négociations climat	23
Fiche 2. Les groupes régionaux et les principales coalitions de négociation	25
Fiche 3. Positions des principaux pays et coalitions de négociation sur l'après 2012	29
Fiche 4. Forums de discussion parallèles à la CCNUCC	35
BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES RÉFÉRENCES	39
LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1. Les cibles individuelles de réduction d'émissions de GES proposées par les Pays développés	12
LISTE DES ENCADRÉS	
Encadré 1. Les Accords de Cancún	6

MOT DE LA DIRECTRICE DE L'IEPF

Cap sur Durban en Afrique du Sud pour des négociations fructueuses!!!

La communauté internationale, dans ses dimensions politique, économique, sociale et environnementale, s'y retrouve prochainement 2 semaines durant pour poursuivre les négociations sur les changements climatiques (CC). Le but est de trouver un consensus autour de meilleures dispositions techniques, juridiques, institutionnelles et financières, qui seraient adoptées et mises en œuvre par les pays parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et au Protocole de Kyoto (PK) pour contribuer à réduire, sinon maîtriser, les impacts négatifs des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les conditions de vie des populations de la planète.

Si Cancún a permis de garder confiance et espoir, Durban devrait assurer un minimum de moyens et de mécanismes opérationnels permettant de combler « le déficit d'ambition » noté à Copenhague dans le cadre des engagements des pays pour la baisse de leurs émissions de GES.

À la veille de 2012, la fin de la 1^{re} période d'engagements du PK, dont le maintien fait partie des défis majeurs de ces négociations, les indicateurs et autres données relevés dans le monde ne sont pas favorables à la diminution des émissions de GES, comme l'auraient prévu les résultats des études scientifiques du GIEC, notamment une augmentation de température inférieure à 2 degrés Celsius d'ici 2050.

Cependant, un certain nombre de consensus existe sur des moyens nécessaires et utiles et sur des pistes d'actions concrètes à rendre opérationnels, depuis la CdP-15 de Copenhague renforcée par la CdP-16 de Cancún. Ce sont notamment des accords sur :

- la volonté annoncée par les pays de réduire les émissions de GES pour limiter l'élévation de la température à moins de 2 degrés C,
- l'adoption de financements précoce (30 milliards par an 2010-2012) et à long terme (100 milliards par an 2013-2020) pour élaborer et mettre en œuvre des projets d'adaptation et/ou d'atténuation,
- la formation et le renforcement de capacités des acteurs des Pays en développement pour faire face aux impacts des CC,
- le transfert de technologies appropriées avec la mise en place de centres,
- le besoin de continuer les négociations et autres échanges dans un contexte multilatéral avec des outils et mécanismes techniques et institutionnels adaptés permettant d'avoir des résultats crédibles et équitables pour toutes les parties concernées, qu'elles soient développées, émergentes, en développement ou moins avancées.

Si parmi ces accords consensuels déjà obtenus, la matérialisation de certains peut paraître difficile à cause de la situation de crise financière et économique mondiale, d'autres par contre, telles que le fonds vert pour le climat, le transfert de technologies, les projets d'adaptation/atténuation sont réalisables pour peu que la volonté et la confiance affichées par les pays sur des dispositions pratiques et opérationnelles recensées dans les différents groupes de travail se traduisent en actions. Espérons que cela soit le cas à Durban.

Le présent guide que la Francophonie met à la disposition des négociateurs et des participants à la CdP fait, entre autres, le point sur l'état d'avancement des discussions et échanges. Et il constitue aussi un élément de contribution au positionnement des uns et des autres pour trouver un consensus à Durban sur les modes d'accès aux financements additionnels pour les renforcements de capacités techniques et technologiques en vue d'élaborer et exécuter les projets d'adaptation et/ou d'atténuation des conséquences négatives des CC. Les attentes des populations vulnérables pour disposer concrètement de ces moyens financiers et techniques annoncés par la communauté internationale sont grandes et la CdP-17 de Durban pourrait et devrait contribuer à leur réalisation.

Bonne lecture et bonne conférence!

Fatimata DIA Touré

1. INTRODUCTION

La réalité des changements climatiques est aujourd'hui appréhendée dans un contexte politique difficile dont l'agenda se concentre surtout sur les enjeux économiques et sociaux qui captent une grande partie de l'attention. À l'approche de la fin de la période d'engagement du Protocole de Kyoto, les Parties s'emploieront à la Conférence de Durban (Afrique du Sud) à établir un cadre multilatéral de coopération sur le long-terme. Cette 17^e Conférence des Parties (CdP-17) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra du 28 novembre au 9 décembre 2011, aura pour objectif principal de poursuivre la réflexion collective qui a pour but d'aboutir à un accord climat pour la période post-2012.

En parallèle, réunies au sein de la 7^e Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CRP-7), les Parties au Protocole de Kyoto discuteront du rôle futur de cet instrument unique, qui impose à la plupart des pays développés (excluant les États-Unis) des objectifs de réduction ou de limitation quantifiées d'émissions de GES légalement contraignants pour la période 2008-2012.

Un arbitrage urgent sur l'avenir du Protocole de Kyoto

Un sentiment d'urgence anime plusieurs Parties quant à l'avenir du Protocole de Kyoto. Il était prévu que les négociations de Copenhague en 2009 aboutissent à un accord sur ce Protocole afin d'éviter une discontinuité entre les première et deuxième périodes d'engagement. Il est désormais trop tard pour qu'un accord éventuel sur une deuxième période d'engagement soit ratifié à temps pour assurer sa mise en œuvre dès 2013. Dans l'hypothèse où le Protocole serait reconduit à Durban, un écart entre les deux périodes d'engagements deviendrait donc inévitable.

En outre, les annonces faites par certains pays au sujet de leur refus à s'engager dans une deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto, ainsi que la proposition australo-norvégienne de mettre fin au Protocole au profit d'une entente large, ont soulevé le mécontentement, principalement des pays en développement, qui considèrent que le Protocole représente la seule chance de présenter aujourd'hui des cibles de réductions d'émissions légalement contraignantes.

Vers la résolution politique du « déficit d'ambition »?

La Conférence de Durban se tiendra dans la foulée des avancées réalisées par les Accords de Cancún de 2010. À Cancún, les Parties ont réitéré leur volonté exprimée dans l'Accord de Copenhague de réaliser des efforts pour limiter la hausse de la température moyenne globale à 2°C. Or, les cibles d'atténuation annoncées jusqu'à ce

jour par les pays développés demeurent insuffisantes pour assurer le respect de cet objectif. Le « déficit d'ambition », comme il est aujourd'hui devenu commun de l'appeler, entre le niveau d'émissions à atteindre pour limiter la hausse de température à 2°C (44 gigatonnes)¹ et le niveau d'émissions auquel les cibles des pays développés correspondent à ce jour, représente entre 5 et 9 gigatonnes².

Pour contribuer à combler cet écart, plusieurs pays développés comptent sur l'engagement des pays en développement dans la mise en œuvre de mesures de réduction. La part des émissions de GES des pays en développement est en hausse constante depuis 1990 (augmentation de 62,6 % entre 1990 et 2005³) et la Chine occupe désormais le premier rang mondial des émetteurs de GES⁴. Partant de ce constat, il est aujourd'hui demandé aux pays en développement de participer aux efforts grâce à la mise en place d'actions d'atténuation appropriées au niveau national sous réserve de l'octroi d'un soutien financier, technologique et de renforcement des capacités de la part des pays développés. Depuis Copenhague, de nombreux pays en développement ont ainsi indiqué des actions sous forme de cibles, stratégies, programmes ou projets d'atténuation tout en appelant au principe de responsabilité historique qui veut que les pays développés agissent en premier. L'incertitude de l'octroi d'un soutien durable et prévisible et l'hésitation persistante des pays développés à augmenter l'ambition de leurs cibles constituent toutefois un frein à l'opérationnalisation des mécanismes de facilitation de ces actions d'atténuation dont la nature volontaire reste à clarifier.

De même, la nature des cibles annoncées par les pays développés reste à déterminer. Sous l'égide de la Convention, l'approche privilégiée lors des deux derniers sommets du climat de Copenhague et de Cancún ouvre la voie à un système dans le cadre duquel les cibles d'atténuation choisies par les pays développés ne seraient pas légalement contraignantes. Celui-ci s'oppose au mécanisme coercitif du Protocole de Kyoto qui prévoit des sanctions en cas de non respect de l'objectif assigné. L'incertitude quant à la nature du futur accord négocié dans le cadre de la CdP-17 ne permet pas aujourd'hui aux Parties d'être confiantes sur le fait que les promesses de réduction d'émissions présentées par les pays développés à Copenhague, puis confirmées à Cancún, seront respectées.

1. Selon le GIEC (2007a), pour parvenir à une stabilisation de la hausse de la température à 2°C, les Parties visées à l'Annexe I devraient réaliser des réductions d'émissions de 25 à 40 % d'ici à 2020 par rapport à 1990.
2. UNEP, 2011.
3. D'après les bases de données du Climate Analysis Indicator Tool du World Resources Institute Version 7.0., les émissions de GES des Parties non visées à l'Annexe I étaient de 11 967 MtCO₂e en 1990 et de 19 459 MtCO₂e en 2005.
4. D'après les données de 2005 du Climate Analysis Indicators Tool (CAIT) Version 7.0. le dernier rapport de l'IEA démontre que les États-Unis et la Chine sont responsables de 41 % des émissions en 2009. <http://www.iea.org/co2highlights>.

Le double enjeu de Durban: poursuivre les avancées sur les enjeux techniques et rassembler politiquement sur les bases de Cancún.

À Durban, les Parties devront poursuivre les avancées réalisées à Cancún. La mise en place par les Accords de Cancún du Fonds Vert pour le Climat, du mécanisme de technologies, du Registre pour les actions d'atténuation des pays en développement et du Cadre pour l'adaptation soulève la question des moyens d'atteindre les promesses de financement climat des pays développés. Les enjeux liés à la contribution du secteur privé dans l'octroi des 100 milliards de dollars américains par an de 2013 à 2020 promis à Copenhague, ceux liés à la répartition de cette somme entre l'adaptation et l'atténuation ainsi que l'additionnalité des fonds par rapport à l'aide publique au développement laissent présager des discussions ardues sur la capacité des pays développés à mobiliser ce financement de manière durable et prévisible. Les discussions sur la mobilisation des ressources financières pèseront donc de leur poids à Durban.

La matérialisation des avancées de Cancún à travers l'opérationnalisation des mécanismes constitue une étape essentielle pour maintenir le momentum insufflé par les Accords de Cancún et la confiance nécessaire entre les Parties pour l'élaboration du cadre multilatéral climatique post-2012. Il semble toutefois impératif que Durban fournisse davantage de clarté sur l'architecture du futur régime climatique ainsi que sur sa nature - légalement contraignante ou non - pour assurer la poursuite du processus multilatéral.

2. BREF HISTORIQUE DES NÉGOCIATIONS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Depuis l'adoption en 1992 de la CCNUCC en marge de la Déclaration de Rio, la considération de la menace que constitue le réchauffement climatique pour les êtres humains et les écosystèmes a été progressivement intégrée à l'agenda international. Considérant que les engagements pris à Rio en vertu de la CCNUCC pour stabiliser les émissions de GES d'ici à l'an 2000 étaient insuffisants, la 3^e CdP a adopté le Protocole de Kyoto en décembre 1997. En vertu de ce Protocole, les Parties visées à l'Annexe I de la CCNUCC ayant ratifié le Protocole ont l'obligation de réduire globalement, d'ici à 2012, le niveau des émissions de six GES de 5,2 % par rapport à celui de 1990.

Ayant reporté l'adoption des décisions sur les moyens d'atteindre la cible globale de réduction de 2012 après la signature du Protocole, les Parties ont poursuivi les négociations après 1997. Les Accords de Marrakech, adoptés en 2001, ont précisé les différentes modalités d'opérationnalisation du Protocole de Kyoto. Néanmoins, le Protocole n'a été ratifié qu'en 2005, et sa mise en œuvre a été retardée dans quelques pays, comme l'Australie et la Russie. Les États-Unis, qui occupent le deuxième rang mondial des émetteurs de GES⁵ n'ont pas ratifié le Protocole et ne sont donc pas soumis à des obligations de réduction d'émissions de GES. Par ailleurs, pour certains pays de l'Annexe I ayant ratifié le Protocole, il sera très difficile, voire impossible, de respecter leurs cibles individuelles de réduction ou de limitation des émissions d'ici 2012⁶.

-
5. D'après les données de 2007 du Climate Analysis Indicators Tool (CAIT) Version 8.0. (Washington, DC: World Resources Institute, 2011).
 6. À titre d'exemple, entre 1990 et 2005, les émissions de GES (excluant le secteur de l'Utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie - UTCATF) du Japon ont augmenté de 13,6 %, celles du Canada de 27 % et celles de l'Australie de 38,7 %. D'après les bases de données du Climate Analysis Indicator Tool du World Resources Institute Version 7.0., les émissions de GES (excluant le secteur de l'UTCATF) du Japon étaient de 1,193 Mégatonnes de CO₂ équivalent (MtCO₂e) en 1990 et de 1,356 MtCO₂e en 2005; celles du Canada de 582 MtCO₂e en 1990 et de 739,3 MtCO₂e en 2005; et celles de l'Australie de 403 MtCO₂e en 1990 et de 559 MtCO₂e en 2005.

En parallèle aux discussions sur le Protocole de Kyoto, les Parties ont entamé en 2005 un dialogue sur la coopération à long terme pour parvenir à un accord visant une réduction concrète et rapide des émissions globales de GES à moyen et à long terme de la part de tous les pays. Le Plan d'Action de Bali, adopté lors de la CdP-13 en 2007, a fourni une feuille de route visant la conclusion d'un accord sur un régime climatique post-2012 qui capture à la fois les engagements d'atténuation des pays développés et les efforts d'atténuation et d'adaptation des pays en développement soutenus par des ressources financières, technologiques et de renforcement des capacités de la part des pays développés.

La Conférence de Copenhague de 2009 a rappelé l'intention politique de poursuivre les négociations sur la lutte contre les changements climatiques en conformité avec l'objectif de stabiliser la hausse des températures à 2°C et de fournir un soutien financier aux actions d'atténuation et d'adaptation, notamment via le Fonds Vert pour le climat. La Conférence n'a toutefois pas abouti à l'accord espéré sur un régime climatique post-2012. À Cancún en 2010, les négociations ont pu retrouver un nouveau souffle avec l'adoption des Accords de Cancún par la CdP-16 (voir Encadré 1). Ces Accords marquent une avancée déterminante pour la poursuite du processus de négociations sur un régime post-2012 puisque, depuis début 2011, ils constituent la base des discussions qui visent à opérationnaliser à Durban les mécanismes créés par ces Accords.

ENCADRÉ 1. LES ACCORDS DE CANCÚN

Sous l'égide de la Convention

La vision partagée

Les Accords fixent l'objectif de stabilisation de l'augmentation moyenne de la température globale à 2°C, tout en ouvrant la porte pour une révision de cet objectif à 1,5°C. Ils conviennent que l'année du pic d'émissions sera plus tardive pour les pays en développement. L'objectif à long terme collectif d'ici 2050 et la détermination de l'année du pic d'émissions seront considérés à Durban.

L'atténuation

Pays développés : Les Accords prennent note des cibles des pays développés et demandent un rehaussement du niveau d'ambition.

Pays en développement : Les Accords créent un Registre permettant de consigner les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) pour les NAMA soutenues internationalement afin de faciliter la mise en concordance avec les soutiens disponibles.

Le financement

Les Accords requièrent des pays développés un financement accru, nouveau et additionnel, prévisible et adéquat et l'amélioration de l'accès au financement pour les actions d'at-

ténuation, incluant la REDD +, et d'adaptation des pays en développement, ainsi que le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Les moyens de financement fournis par les pays développés seront mesurés, notifiés et vérifiés conformément aux lignes directrices existantes et à celles que pourrait adopter la CdP.

Les pays développés se sont engagés à des objectifs de financement collectifs de :

- 30 milliards de dollars américains pour la période 2010-2012⁷; et
- 100 milliards de dollars américains par an d'ici 2020.

Les Accords créent le Fonds vert pour le climat et un Comité permanent afin d'appuyer la CdP dans l'amélioration de la cohérence, la mobilisation et la coordination du financement.

L'adaptation

Les Accords créent le Cadre pour l'adaptation de Cancún dont l'objectif est de renforcer l'action engagée dans le domaine de l'adaptation. Ils créent également un processus de soutien pour les PMA pour formuler et mettre en œuvre des plans d'adaptation et un comité d'adaptation chargé de promouvoir l'action renforcée pour l'adaptation conformément à la Convention. Enfin, un programme de travail est établi pour les pays en développement particulièrement vulnérables en matière d'adaptation.

REDD+

Une entente a été obtenue à Cancún sur la définition des activités de REDD+. Elle confirme, entre autres, que le mécanisme REDD+ sera déployé en trois phases (Phase I, II, et III) en commençant par l'élaboration, puis par la mise en œuvre et enfin par l'exécution axées sur des résultats des actions politiques et mesures nationales et de stratégies ou plans d'action nationaux, et elle détaille ces trois phases.

Mesures de riposte

Les Accords invitent les pays développés à concevoir et mettre en œuvre des mesures de riposte en prenant en compte leurs impacts sur les économies des pays en développement et créent un forum sur les impacts de ces mesures.

Développement et Transfert de Technologies

Les Accords mettent en place un mécanisme de technologies (opérationnel en 2012) chargé d'accélérer le développement et le transfert de technologies pour les mesures d'adaptation et d'atténuation. Un Comité exécutif des technologies et un Centre et Réseau des technologies du climat ont également été établis. Ils prévoient que le financement mobilisé serve au développement et au transfert de technologies.

Sous l'égide du Protocole de Kyoto

Le mandat du GTS-PK a été reconduit et la continuité du travail se fera sur la base du dernier texte de négociation.

7. Afin de suivre les engagements annoncés par ces pays, un site Internet a été mis en place pour rapporter les montants promis Voir: <http://www.faststartfinance.org/content/contributing-countries>.

UTCATF

Les Parties se sont entendues pour considérer les émissions et absorptions. Les Accords établissent une série d'éléments novateurs à considérer par les Parties lors de l'élaboration de leur niveau de référence.

3. LES ENJEUX DE LA CONFÉRENCE DE DURBAN

L'ordre du jour de la Conférence de Durban comprend des enjeux liés à l'atténuation des émissions de GES, à l'adaptation, au soutien financier, ainsi qu'aux technologies et au renforcement des capacités. Ces différents thèmes sont analysés dans cette section afin d'identifier les points d'achoppement sur chacun des enjeux et de mettre en évidence la dynamique géopolitique qui caractérise la diplomatie climatique.

En sus de ces enjeux de fond, la question de l'architecture du futur régime climatique post-2012 et de la nature – légalement contraignante ou non – des actions qui en découleront, occupera sûrement une place importante dans les négociations de Durban. En effet, de nombreux pays Parties au Protocole de Kyoto ont récemment annoncé leur refus de s'engager dans une deuxième période d'engagement, mettant ainsi en péril la continuité de cet accord qui est aujourd'hui le seul instrument imposant des obligations d'atténuation légalement contraignantes. Bien que les pays en développement insistent sur la reconduction du Protocole en marge d'un accord plus large sous la Convention, des attentes fortes pèsent sur les discussions qui visent à aboutir à cet accord pour la période post-2012. Or, tout comme la reconduction du Protocole, la nature de cet accord, qui reste à préciser, tient la communauté internationale en suspens; d'autant plus que de nombreux pays développés privilégient l'atteinte d'un accord unique. Aujourd'hui, il n'existe aucune garantie que cet accord aboutisse à des obligations d'atténuation légalement contraignantes. Avec l'avancée probable des enjeux de fond à Durban, les enjeux de forme seront déterminants pour la poursuite du processus multilatéral.

3.1 Atténuation des émissions de GES

Le Plan d'action de Bali prévoit que les Parties s'accordent sur une vision commune, ultimement destinée à atteindre un objectif de réduction des émissions de GES à long terme. Une entente sur la vision commune constituerait un point d'appui pour les Parties pour déterminer les efforts d'atténuation des pays développés et des pays en développement à l'horizon de 2020. L'absence de consensus sur l'objectif en pourcentage de réduction des émissions à long terme et l'année du pic d'émissions constituent le nœud du désaccord des Parties sur la vision commune. Cette impasse freine considérablement les négociations sur les objectifs à moyen terme pour les pays développés et sur les actions d'atténuation des pays en développement.

L'atténuation dans les pays développés et l'adoption de cibles de réduction des émissions de GES

Aujourd'hui, ces objectifs sont discutés en parallèle dans deux groupes de travail distincts : le premier groupe étant tenu sous les auspices du Groupe de travail de l'action concertée à long terme (GTS-ACV) (qui incluent les États-Unis), et le second étant tenu sous les auspices du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (GTS-PK) (qui excluent les États-Unis puisqu'ils n'ont pas ratifié le Protocole), et qui vise à s'entendre sur des objectifs quantifiés de réduction d'émissions pour la seconde période d'engagements du Protocole de Kyoto.

Groupe de travail de l'action concertée à long terme sous l'égide de la Convention (GTS-ACV)

À Durban, dans le cadre des négociations sur les cibles des pays développés, les Parties s'attèleront principalement à combler « le déficit d'ambition ». Selon le scénario de stabilisation le plus bas du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les pays développés devraient réduire leurs émissions de 25 à 40 % en 2020 par rapport à 1990 pour limiter la hausse de la température globale moyenne de 2 à 2,4°C⁸. Or, les cibles d'atténuation promises actuellement par les pays développés permettraient une réduction globale des émissions variant de 13 à 18 % par rapport au niveau de 1990 d'ici 2020⁹ (Tableau 1). On parle aujourd'hui d'une fourchette de réduction d'émissions puisque plusieurs pays ont exprimé des objectifs de réduction conditionnels à une série de critères, tel que la prise d'engagements comparables par d'autres Parties ou le recours à des règles spécifiques de comptabilisation des émissions et des absorptions provenant du secteur des forêts et du recours aux mécanismes de marché. En effet, ces facteurs auront une influence importante sur l'ampleur des efforts d'atténuation de ces pays.

En outre, de nombreux pays développés considèrent que l'examen du niveau d'ambition doit prendre en compte les efforts des pays en développement pouvant contribuer à réduire l'écart, en particulier les grands émetteurs. Toutefois, la participation de ces derniers à toute cible globale de réduction des émissions de GES ne fait pas l'unanimité. Les pays en développement considèrent en effet que leur participation doit demeurer volontaire et que le principe de responsabilité historique implique que les pays développés ont la responsabilité d'agir en premier.

8. GIEC, 2007 : Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Équipe de rédaction principale, Pachauri, R.K. et Reisinger, A.]. GIEC, Genève, Suisse, 103 pages. :

http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf.

9. FCCC/TP/2011/1.

La nature des engagements des pays développés et leur comparabilité font également partie des points de divergence des négociations sur un régime post-2012. Alors que les pays en développement préféreraient qu'un objectif global soit fixé puis réparti entre les pays développés afin de poursuivre une approche descendante¹⁰ en cohérence avec celle du Protocole de Kyoto, les Accords de Cancún ouvrent la voie à une approche ascendante¹¹ qui complexifie la comparabilité des cibles annoncées. Par ailleurs, les termes « cibles » et « engagements » marquent une différence quant à la nature contraignante des actions qui seraient entreprises.

À cet effet, les discussions sur les règles de mesurabilité, de notification et de vérifiabilité (MNV) visent à assurer la possibilité de pouvoir comparer les efforts d'atténuation des pays développés, à augmenter leur transparence, et à assurer le respect des engagements. Le nerf des discussions porte sur le processus, mis en place par les Accords de Cancún, d'évaluation et d'examen international (IAR pour *international analysis and review*) des émissions et des absorptions par rapport aux objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie des pays développés. Les Parties devront décider si celui-ci a pour but la vérification de la conformité des engagements annoncés par les pays ainsi que les conséquences de la non-conformité. Celui-ci pourrait, par exemple, s'apparenter au système de conformité du Protocole Kyoto, sous lequel le non respect des engagements entraîne des sanctions. Or, certains pays développés, tels les États-Unis, s'y opposent.

Un autre point d'achoppement porte sur les règles de comptabilisation des émissions et des absorptions puisque le recours à des règles différentes d'un pays à l'autre risquerait d'aboutir à des difficultés de comparabilité des objectifs et des progrès réalisés.

Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (GTS-PK).

Depuis 2007, les Parties au Protocole de Kyoto cherchent à s'entendre sur l'ampleur des réductions d'émissions de GES à réaliser par ces Parties à l'échelle globale, ainsi que sur la part de réduction d'émissions de GES que chacune de ces Parties doit réaliser individuellement ou conjointement. Ne trouvant pas d'accord sur une approche descendante, les Parties ont avancé les mêmes cibles individuelles que celles annoncées à la suite de l'Accord de Copenhague et qu'il s'agit désormais de transformer en objectifs chiffrés de réduction des émissions pour la ou les future(s) période(s) d'engagement. Or, comme pour les négociations tenues sous le GTS-ACV, les cibles avancées ne permettraient pas de réaliser l'objectif de stabilisation à 2°C.

10. Approche descendante : définition d'un objectif global pour les Parties visées à l'Annexe I et répartition de cet objectif entre ces Parties sous la forme de cibles individuelles.

11. Approche ascendante : des engagements individuels proposés par les Parties.

Pour un grand nombre de Parties, l'ampleur de leurs objectifs chiffrés dépend de la définition des règles applicables pour la comptabilisation des émissions et des absorptions provenant du secteur des forêts et du recours aux mécanismes de marché. Ces Parties souhaitent donc d'abord s'entendre sur ces règles avant de trouver un accord sur l'ampleur des objectifs.

En outre, les discussions sur la reconduction du Protocole de Kyoto sont menacées par certains pays au sujet de leur refus de s'engager dans une deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto. La volonté de l'UE et de l'Australie de conditionner leur engagement, dans le cadre du Protocole de Kyoto à la prise d'engagements similaires par les autres pays grands émetteurs, tels que les États-Unis et les pays émergents, complexifie également les négociations d'autant plus que ces derniers ne souhaitent pas se voir imposer des obligations de réduction des émissions légalement contraignantes.

L'enjeu de la reconduction du Protocole de Kyoto pose également la question de la continuité des mécanismes de flexibilité en cas de non reconduction du Protocole.

TABLEAU 5.
LES CIBLES INDIVIDUELLES DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GES PROPOSÉES PAR LES PAYS DÉVELOPPÉS¹²

Parties visées à l'Annexe I	Cibles nationales proposées (% de réduction d'émissions de GES)	Année de référence	Année ciblée
Australie	25 % si un accord global ambitieux émerge des négociations en vue de stabiliser les niveaux de GES à 450 ppm ou moins (ce qui équivaut à 24 % en dessous des niveaux de 1990). Réduction de 5 % inconditionnelle. Réduction jusqu'à 15% si l'accord global ne stabilise pas le niveau de GES à 450 ppm mais que les principales économies en développement s'engagent à restreindre considérablement leurs émissions et si les économies avancées prennent des engagements comparables à l'Australie.	2000	2020
Canada	17 % (non conditionnel à l'adoption d'un accord global), à ajuster en fonction de l'objectif annoncé par la législation en vigueur des États-Unis.	2005	2020
Communauté européenne et ses États membres	20 % à 30 % sous réserve que les pays développés et les pays en développement les plus avancés prennent des engagements d'atténuation appropriés permettant une limitation de la hausse des températures à 2°C.	1990	2020

12. FCCC/SB/2011/INF.1/Rev.1.

Parties visées à l'Annexe I	Cibles nationales proposées (% de réduction d'émissions de GES)	Année de référence	Année ciblée
Japon	25 % sous réserve d'objectifs ambitieux des grandes économies.	1990	2020
Nouvelle-Zélande	10-20 % L'ampleur de la cible dépendra de la prise d'engagements comparables par les pays développés, des efforts de la part des pays en développement les plus émetteurs en fonction de leurs capacités, d'un régime efficace pour le secteur de l'UTCATF, d'un recours au marché du carbone et de l'adoption d'un accord global pour limiter la hausse de la température à 2°C.	1990	2020
Russie	15 % à 25 % si les principaux émetteurs s'engagent à des réductions juridiquement contraignantes et sous réserve de règles de l'UTCATF appropriées.	1990	2020
États-Unis	17% reconnaissant que l'objectif final sera ajusté en fonction de la législation promulguée. La législation en instance entraînerait une réduction de 30 % d'ici 2025 et de 42 % d'ici 2030, en ligne avec l'objectif de réduire les émissions de 83 % d'ici 2050.	2005	2020

L'atténuation dans les pays en développement soutenue par les pays développés

Depuis 2009, d'intenses débats portent sur les contributions potentielles de la part des pays en développement en matière d'atténuation par le biais de mesures d'atténuation appropriées au niveau national ou NAMA (pour *Nationally Appropriate Mitigation Actions*). Selon les Accords de Cancún, l'objectif des NAMA est de parvenir à une déviation des émissions comparativement au niveau correspondant au cours normal des affaires grâce, à un soutien approprié et adéquat des pays développés. Ce soutien peut être sous la forme d'une coopération technologique, d'un financement ou d'une aide au renforcement des capacités¹³.

L'enjeu central des discussions porte sur la manière de faire rapport des actions d'atténuation des pays en développement. Pour les NAMA qui seront soutenues par les pays développés, il est entendu que celles-ci seront inscrites au sein du registre des NAMA créé par les Accords de Cancún, dont le futur format définira la manière de mesurer et de reporter ces actions. Le Registre facilitera également l'identification de

13. Décision 1/CP.16 paragraphe 52.

sources de financement puisque les pays développés devront y inscrire le soutien financier disponible et octroyé. Pour celles qui seront soutenues au niveau national, la manière dont celles-ci seront mesurées, reportées et vérifiées dans les communications destinées à la CCNUCC, demeure en suspens.

Alors que les pays développés souhaiteraient obtenir des informations détaillées sur ces actions, que celles-ci bénéficient d'un soutien international ou non, (ex. hypothèses utilisées pour calculer les réductions d'émissions anticipées de la NAMA), les pays en développement craignent que l'examen de ces informations puisse aboutir à une évaluation de la pertinence de leurs mesures et à une standardisation des actions politiques, des projets ou des stratégies.

Pour les pays développés, ces informations permettraient de calculer la contribution des pays en développement aux efforts d'atténuation globaux. Or, les pays en développement craignent qu'un tel processus n'aboutisse à la prise d'objectifs d'atténuation de nature similaire à celle des actions des pays développés. Par exemple, dans le cadre du Registre, les pays en développement ne souhaitent pas que les réductions d'émissions anticipées indiquées pour les NAMA bénéficiant d'un soutien international tiennent lieu d'obligations de résultat. Les pays en développement souhaitent également éviter de devoir soumettre des informations trop complexes, au risque de faire face aux mêmes enjeux que ceux rencontrés lors de la soumission de projets du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) au Conseil Exécutif du MDP. En outre, de nombreux pays en développement ne disposent pas des capacités nécessaires pour mesurer et vérifier les réductions d'émissions de leurs politiques ou actions d'atténuation. Il sera donc crucial à Durban de s'entendre sur les moyens disponibles pour renforcer la capacité de ces pays.

Enfin, concernant la revue des informations rapportées par les pays développés, les Accords de Cancún ont mis en place un processus de Consultations et d'analyses internationales (ICA pour *international consultation and analysis*) dont la forme reste aujourd'hui à définir. Bien que les pays s'entendent pour que ce processus vise le renforcement des capacités des pays en développement, ces derniers insistent pour que celui-ci ne soit pas plus contraignant que le processus IAR pour les pays développés et pour qu'il n'aboutisse pas à la vérification de la conformité des réductions d'émissions réalisées par rapport à celles anticipées.

Les réductions des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD)

En raison du rôle essentiel que peuvent jouer la conservation, la gestion durable des forêts, et l'augmentation des stocks de carbone forestier pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, les Parties ont mis en place l'approche internationale « REDD+ »¹⁴. À Cancún, il a été convenu que la mise en

14. FCCC/AWGLCA/2008/CRP.5.

œuvre de cette approche s'effectuerait en trois phases en commençant par l'élaboration puis par la mise en œuvre, et enfin par l'exécution axées sur des résultats, des actions politiques et mesures nationales et des stratégies ou plans d'action nationaux¹⁵.

Le point névralgique pour Durban porte sur la clarification des éléments principaux de la troisième et dernière phase (mise en œuvre complète) et plus particulièrement sur le financement de cette phase. En effet, une divergence des vues sur les sources de financement pour la mise en œuvre complète de la REDD+ empêche la progression des discussions. Alors que les pays en développement privilégient le financement via les fonds publics, car cette source garantit un financement plus régulier et prévisible, les pays développés insistent sur l'importance des sources de financement privé et notamment sur l'utilisation des mécanismes de marché pour financer la REDD+. Les Parties devront aussi s'entendre à Durban sur la gouvernance du financement de la REDD+, à savoir la portée de cette gouvernance qui doit être mise en œuvre à l'échelle internationale ou nationale. À cet effet, la possibilité de créer une fenêtre de REDD+ dans le cadre du Fonds vert pour le climat est étudiée.

Les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte

Un grand nombre de pays en développement craignent de pâtir d'éventuelles conséquences négatives engendrées par la mise en œuvre par les pays développés de mesures de riposte aux changements climatiques. À titre d'exemple, les pays dont l'économie repose principalement sur l'exportation d'énergies fossiles appréhendent que les mesures d'atténuation mises en œuvre dans les pays développés qui résultent en une réduction de la consommation d'énergies fossiles, aient des impacts négatifs sur l'économie de leur pays. Le point de désaccord majeur porte sur les impacts sur l'économie des pays en développement. Les pays en développement souhaiteraient notamment éviter que les mesures de riposte constituent des mesures commerciales arbitraires ou discriminatoires contre les importations en provenance des pays en développement. Par ailleurs, l'intérêt particulier qui pourrait être porté aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires en développement (PEID) a relancé le débat sur la catégorisation des pays en développement.

3.2 L'adaptation aux changements climatiques

Les défis posés par les changements climatiques à la réalisation des objectifs de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement font de l'adaptation un enjeu crucial. Le Plan d'action de Bali reconnaît la nécessité de renforcer l'action pour l'adaptation à travers, notamment l'augmentation des ressources financières, des investissements et des technologies visant à soutenir les actions en matière d'adaptation¹⁶. Les Accords de Cancún confirment également que la même priorité doit être accordée à l'atténuation et à l'adaptation.

15. Décision 1/CP.16 paragraphe 73.

16. Décision 1/CP.13.

Les Parties ont franchi un pas important à Cancún concernant les enjeux institutionnels liés à l'adaptation en créant un Cadre pour l'adaptation¹⁷. Ce Cadre prévoit la mise en place d'un Comité d'adaptation chargé de promouvoir la mise en œuvre d'une action renforcée pour l'adaptation de manière cohérente sous la Convention. Les négociations portent désormais sur la composition, les modalités et les procédures relatives au Comité d'adaptation, y compris l'établissement des liens avec d'autres dispositifs institutionnels, tel que le Fonds Vert pour le Climat. L'enjeu de la forme et du contenu du futur programme sur les pertes et dommages, qui s'inscrit dans le Cadre pour l'Adaptation, demeure également en suspens. La question de mettre en place dans le cadre de ce programme de travail une entité d'assurance contre les risques liés aux changements climatiques ainsi que des options de gestion du risque est assez peu avancée aujourd'hui pour espérer un accord à Durban.

La nécessité répétée d'un financement plus élevé constitue un point d'achoppement majeur. À Cancún, il a été réaffirmé que le financement précoce pour l'adaptation sera prioritaire pour les pays en développement les plus vulnérables, tels que les PMA, les PEID et les pays d'Afrique.

3.3 Le soutien financier

Depuis la Conférence de Bali, le soutien financier occupe une place importante au sein des discussions du GTS-ACV. Alors que les pays en développement souhaitent s'assurer d'avoir un accès facilité à un financement adéquat, les pays développés insistent sur la bonne gouvernance de l'octroi du financement. Bien que les Parties s'entendent sur le besoin d'un mécanisme de financement efficace, les arrangements institutionnels et la gouvernance du mécanisme tardent à faire l'objet d'un consensus. Une étape importante a été franchie avec la création d'un Comité permanent par les Accords de Cancún pour assister la CdP dans l'opérationnalisation du mécanisme financier de la Convention. Depuis Cancún, un comité transitoire est chargé de régler les questions de procédures et de fonctionnement du futur Comité permanent qui devra prendre le relais du comité transitoire. Les Accords de Cancún ont aussi créé un Fonds Vert pour le climat, désigné comme entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention¹⁸.

Le financement précoce et le financement à long terme

À Copenhague, les pays développés se sont engagés à fournir des ressources financières nouvelles et additionnelles à la hauteur de 30 milliards \$US pour la période 2010-2012 en respectant une répartition équilibrée entre l'atténuation et l'adaptation. Ce financement appelé « financement précoce » a été confirmé à Cancún. Une des principales critiques à l'égard du financement précoce porte sur le manque de transparence sur le financement accordé¹⁹ et sur la difficulté à distinguer le finance-

17. Décision 1/CP.16 <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf#page=4>

18. Décision 1/CP.16.

19. Les présentations de cet atelier sont disponibles ici : http://unfccc.int/cooperation_support/financial_mechanism/fast_start_finance/items/5646.php

ment climat du financement destiné à l'aide au développement. Ces critiques fournissent une base aux négociations sur la manière de mesurer, de rapporter et de vérifier le financement octroyé.

Concernant le financement à long terme de 100 milliards \$US par an d'ici 2020, les Accords de Cancún énoncent qu'un financement accru, nouveau, additionnel, prévisible et adéquat doit être mis à la disposition des pays en développement, notamment des PMA. L'ampleur de cette somme annoncée suscite des désaccords sur les moyens de générer ce financement et en particulier sur les rôles respectifs des secteurs privé et public²⁰. Le rapport de 2010 du Groupe consultatif de haut niveau sur le financement des changements climatiques selon lequel il sera «difficile mais faisable» d'atteindre l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020²¹, avait lancé le débat sur les sources de financement climat et sur la nécessité de ne pas recycler l'aide publique au développement.

Pour les pays en développement, le financement provenant du secteur privé ne représente pas une source prévisible de financement, alors que pour les pays développés, l'augmentation de la part du financement privé est indispensable pour atteindre les 100 milliards \$US²². Comme le rapport du Groupe consultatif identifie de nouvelles sources de financement public et privé²³, telle que la mise aux enchères des quotas ou le prélèvement de droits sur les crédits carbone; certaines Parties souhaitent baser les discussions sur ces idées.

L'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat et du Comité permanent

Les Parties devront aussi élaborer l'architecture du Fonds Vert pour le Climat créé par les Accords de Cancún²⁴. Les pays en développement expriment une grande difficulté d'accès aux fonds existants et souhaitent développer une approche simplifiée et efficace permettant un « accès direct » aux ressources du Fonds Vert. Les pays développés, quant à eux, souhaitent que les actions des pays en développement répondent à certains critères de transparence; garants de la bonne utilisation des ressources.

Une étape importante a été franchie avec la création d'un Comité permanent par les Accords de Cancún dont l'objectif est notamment d'améliorer la cohérence, la mobilisation et la coordination du financement. Les enjeux portent principalement sur la relation entre le Comité et la CdP et sur le rôle de coordination et de rationalisation du Comité dans l'octroi du financement climat. Les pays en développement

20. http://unfccc.int/files/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/application/pdf/facilitators_note_finance_17june_09.50.pdf.

21. http://www.un.org/wcm/webdav/site/climatechange/shared/Documents/AGF_reports/AGF%20Report.pdf.

22. *Ibid.*

23. http://www.un.org/wcm/webdav/site/climatechange/shared/Documents/AGF_reports/AGF%20Report.pdf.

24. <http://unfccc.int/files/na/application/pdf/07a01-1.pdf>.

souhaitent que le Comité permanent fonctionne sous l'égide de la CdP et qu'il occupe ainsi un rôle de supervision afin de répondre à leurs besoins de ressources suffisantes, fiables et prévisible. Pour les pays développés le rôle du Comité permanent doit rester consultatif, car ils considèrent que celui-ci ne doit en aucun cas se substituer au rôle actuel de la CdP qui fournit des directives au mécanisme financier de la Convention.

Les MNV du financement du climat

Les règles de MNV du soutien au financement du climat sont considérées comme un gage de transparence et un moyen d'obtenir un portrait complet des flux financiers du climat, afin notamment de rendre le financement plus prévisible. Cette transparence permettra également de s'assurer de l'additionnalité du financement par rapport à l'aide publique au développement et à un certain équilibre entre l'atténuation et l'adaptation.

D'après les pays en développement, la manière dont le soutien financier est reporté aujourd'hui n'est ni homogène ni complète. Les pays devront donc s'entendre sur une manière d'améliorer les systèmes MNV du financement climat, tel que le recours à des formats communs de rapports ou à l'inscription du financement disponible et octroyé au sein du Registre des NAMA par exemple. Le suivi du soutien financier octroyé par le biais de mécanismes non liés à la Convention ainsi que du financement privé constitue également un enjeu important.

Plusieurs pays en développement souhaitent que le Comité permanent occupe un rôle de supervision du respect des prescriptions des MNV du soutien financier des pays développés afin d'assurer la mobilisation de ressources financières, tandis que les pays développés considèrent que le Comité permanent ne peut pas occuper de rôle dans le respect des prescriptions MNV puisque, selon eux, il serait plutôt voué à gérer l'information émanant d'autres organes plutôt que de la produire lui-même.

3.4 Le soutien technologique et le renforcement des capacités

Le développement et le transfert de technologies

La question du développement et du transfert de technologies a gagné de l'importance dans le cadre des négociations sur un régime post-2012. La pertinence de cette question résulte notamment de l'immense défi technologique posé par la nécessité de réduire les émissions de GES dans les pays développés et de l'importance du transfert de technologies pour favoriser la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement.

Le mécanisme de technologies, créé par la CdP de Cancún, est composé d'un Comité exécutif des technologies (CET), en charge notamment de l'évaluation des besoins, et d'un Centre et Réseau des technologies du climat (CRTC) qui devra conseiller les pays et faciliter la coordination entre les réseaux nationaux et régionaux. Les Parties devront déterminer à Durban quelle sera l'entité de gestion du mécanisme de

technologies et ses interactions avec les autres mécanismes de la Convention. Elles devront également déterminer le rôle éventuel du mécanisme de technologies dans le financement du développement et du transfert de technologies, et dans la gestion des enjeux relatifs aux droits de propriété intellectuelle (DPI). On peut s'attendre à une opérationnalisation du mécanisme de technologies à Durban.

L'action renforcée en matière de renforcement des capacités

Les enjeux liés au renforcement des capacités portent sur les façons d'augmenter la surveillance et la revue de l'efficacité du renforcement des capacités. Les pays ont en effet reconnu les difficultés liées au suivi des actions de renforcement des capacités qui accompagnent souvent l'octroi de financements ou le transfert technologique. Les Parties devront décider des directives éventuelles à communiquer aux mécanismes de financement et de technologies ainsi qu'au Cadre pour l'adaptation et autres entités appropriées pour mettre en œuvre et effectuer le suivi des actions de renforcement des capacités menées par ces mécanismes et entités.

4. LES ATTENTES DE LA CONFÉRENCE DE DURBAN

Deux ans après la Conférence de Copenhague, les difficultés liées aux négociations sur l'avenir du Protocole de Kyoto et la définition d'une future entente sous la Convention contribuent à ménager les attentes pour Durban. Toutefois, la Conférence de Durban semble offrir une chance de succès sur les enjeux de fond avec l'opérationnalisation probable des mécanismes mis en place par les Accords de Cancún.

Au sujet de la forme, Durban présentera une nouvelle occasion de discuter l'architecture du régime post-2012. Ceux qui souhaitent éviter le renouvellement du Protocole de Kyoto, espèrent l'obtention d'un mandat clair à Durban pour négocier un accord unique sous les auspices de la CCNUCC, qui engage les pays en développement dans l'effort global d'atténuation de manière non moins contraignante que les pays développés. En 2011, certains pays développés ont proposé l'adoption d'un échéancier à Durban pour parvenir à un accord juridiquement contraignant dans les prochains mois. Pour les pays en développement, s'entendre sur une feuille de route visant la reconduction du Protocole, parallèlement à un mandat pour une entente sous l'égide de la Convention, constitue davantage une nécessité qu'une option pour Durban.

Quelque soit l'issue des négociations sur l'avenir du Protocole de Kyoto, la question de la nature juridique des cibles et des actions d'atténuation des pays sera déterminante pour la suite du processus. Avec l'opposition de certains pays à la prise d'engagements d'atténuation légalement contraignants dans le cadre d'une entente sous la Convention, les Parties devront faire preuve d'imagination pour éviter une éventuelle impasse qui pourrait bloquer les négociations sur les enjeux de fond. En effet, la prolongation du désaccord sur la nature des cibles et des actions d'atténuation pourrait empêcher une entente sur les processus de consultation et d'analyse internationales (ICA) pour les pays en développement, et celui du processus d'analyse et de revue internationale (IAR) des cibles d'atténuation des pays développés. La question de l'objectif de ces processus, à savoir s'ils visent la mise en place d'un système de vérification de la conformité des cibles et/ou des actions d'atténuation, est intrinsèquement liée à celle de la nature juridique de ces cibles et de ces actions. Ce point constitue à ce jour l'enjeu le plus épineux des négociations sur la question.

Les enjeux de fond quant à eux, nourrissent des attentes plus réalistes. Les Accords de Cancún ont en effet posé les jalons nécessaires à la mise en place de divers mécanismes, tels que le Fonds Vert pour le climat, le Cadre pour l'adaptation ou encore le mécanisme des technologies. Comme la plupart des enjeux de procédures liés à ces

mécanismes ont été réglés en 2011, une décision sur leur opérationnalisation dès Durban est tout à fait probable. Toutefois, sans la résolution des divergences sur la mobilisation du financement, ces mécanismes pourraient vite être assimilés à des coquilles vides. Il est donc impératif qu'une entente soit trouvée sur la contribution et l'ampleur des sources de financement mixtes pour les 100 milliards de dollars US promis pour chaque année de 2012 à 2020 par les pays développés, ainsi que sur les exigences de transparence du financement octroyé.

Or, comme pour l'enjeu de l'augmentation de l'ambition des cibles d'atténuation, celui de la mobilisation du soutien nécessaire aux actions d'atténuation et d'adaptation des pays en développement dépend surtout de la volonté politique des gouvernements.

FICHES D'INFORMATION

Fiche 1.

Le Genre dans les négociations climat

Contexte ²⁵:

Les hommes et les femmes contribuent différemment aux causes des changements climatiques, et subissent différemment ses effets, et lorsqu'ils ont le choix, ils préconisent des solutions différentes pour lutter contre ses conséquences. De manière générale, les femmes sont plus vulnérables aux effets des changements climatiques que les hommes, car elles constituent la majorité des pauvres du monde. Elles sont également touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques à cause des inégalités contextuelles telles que l'accès inégal aux ressources et aux processus décisionnels.

Les dimensions de genre constituent un aspect encore largement négligé lors des discussions internationales sur les changements climatiques. Bien que quelques références aient été introduites dans les Accords de Cancún, la nécessité d'impliquer encore plus les femmes dans les politiques internationales sur les changements climatiques est toujours d'actualité.

L'égalité des genres dans les délégations : des progrès depuis Copenhague²⁶ :

En 2009 (CdP-15), les femmes représentaient :

- 9 % des têtes de délégations,
- 27 % des délégations.

En 2010 (CdP-16), les femmes représentaient :

- 12 à 15 % des têtes de délégations,
- 30 % des délégations.

Le Genre dans les Accords de Cancún²⁷ :

Le **préambule** rappelle la vulnérabilité de certains groupes, parmi lesquels les femmes.

Dans le texte sur la **vision commune**, l'importance de l'égalité des genres est mentionnée comme un critère pour une action efficace sur tous les aspects des changements climatiques. Les enjeux du genre apparaissent également dans deux parties du texte sur l'**atténuation**. D'abord au titre des conséquences environnementales et socioéconomiques potentielles des *mesures de riposte*, il est mentionné la nécessité de prendre en compte les conséquences sur les femmes (et les enfants).

D'autre part, dans le texte sur les mécanismes de *réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts* (REDD+), il est indiqué que les stratégies nationales dans ce domaine doivent prendre en considération la dimension de genre.

25. Franck, M. « Le principe d'égalité des genres dans les négociations internationales sur le climat ». Lors de l'atelier d'experts sur les questions du genre et des changements climatiques de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) (Paris, France, 27 et 28 janvier 2011).

26. Selon Women's Environment and Development Organization (WEDO)

27. http://www.gendercc.net/fileadmin/inhalte/Dokumente/UNFCCC_conferences/W_G_ref.pdf

Le texte sur le **renforcement des capacités** ajoute également que le soutien octroyé dans ce cadre doit prendre en considération les aspects de genre.

Enfin, le texte sur l'**adaptation** indique que les actions entreprises doivent suivre une approche sensible au genre. Une référence au genre a également été faite dans le cadre des Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA).

Par ailleurs, la décision sur la création du **comité exécutif des technologies** fait référence à la décision 36/CP.7 portant : « Amélioration de la participation des femmes dans la représentation des Parties dans les organes créés en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies. »

D'autres décisions au titre des Accords de Cancún, notamment celles relatives au Programme amendé de New Dehli, sur la mise en œuvre de l'**article 6 de la Convention** et en rapport avec l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, insistent sur la promotion et la participation des femmes à l'échelle nationale et internationale.

Enjeux pour Durban²⁸ :

À Durban, les avancées des Accords de Cancún doivent être incluses dans un texte juridiquement contraignant pour assurer une égalité des genres au bénéfice de l'action. En outre, plusieurs aspects méritent encore d'être renforcés pour prendre en compte le genre.

Concernant le financement du **mécanisme pour un développement propre**, et malgré les avancées à Cancún sur les programmes de prêt pour l'appui aux projets de petite taille et la facilitation de l'accès pour les pays avec moins de 10 projets enregistrés, il reste encore des progrès à réaliser en matière d'égalité des genres.

Par ailleurs, la **composition égale hommes/femmes au sein des comités décisionnels** reste à améliorer. En effet, la composition du comité d'adaptation est, à cet égard, fondamentale, tout comme celle du comité transitionnel du Fonds Vert (Cancún). La mention explicite dans le texte du principe d'égalité est importante pour l'analyse des dispositions actuelles, par exemple dans le cadre de la composition du Groupe de Haut Niveau sur le financement climat (Copenhague) qui ne comporte que 2 femmes sur 12 membres, et celle du Conseil Exécutif du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) avec 1 femme sur 10 membres. Une composition équilibrée hommes/femmes au sein des comités décisionnels permettrait d'assurer que les considérations de genre soient pleinement intégrées dans les critères considérés pour l'approbation des subventions afin de garantir que les femmes et les hommes bénéficieront et auront un accès égal aux mécanismes financiers²⁹.

À Durban, il serait également utile de garantir que des **experts en genre soient intégrés à toutes les phases du processus de décision**, que le renforcement des capacités soit basé sur une approche participative incluant les femmes et les autres parties prenantes, et que l'**établissement d'une base de données différenciées par sexe** liée aux changements climatiques soit réalisé, à l'échelle internationale, pour intégrer les besoins et les priorités différenciés des hommes et des femmes.

28. Franck, M.; De Vit C. « Le principe d'égalité des genres dans les négociations internationales sur le climat ». Lors de l'atelier d'experts sur les questions du genre et des changements climatiques de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) (Paris, France, 27 et 28 janvier 2011).

29. http://unfccc.int/files/cancun_agreements/green_climate_fund/application/pdf/tc2malawi.pdf

Fiche 2.

Les groupes régionaux et les principales coalitions de négociation

Le processus de négociations sur les changements climatiques s'articule autour des groupes régionaux et des coalitions de négociation. Les groupes régionaux découlent du système de classement officiel des Nations Unies, selon leur situation géographique, alors que les coalitions de négociation constituent des alliances politiques formées sur la base d'intérêts communs. Lors des négociations, les pays s'expriment le plus souvent en leur nom ou au nom d'une coalition de négociation.

Groupes régionaux des Nations Unies

Les groupes régionaux ne partagent pas nécessairement les mêmes intérêts par rapport aux négociations sur les changements climatiques. Les membres du Bureau sont élus au sein des groupes régionaux et des petits États insulaires en développement (PEID).

Les groupes régionaux sont l'Afrique, l'Asie et la région du Pacifique (incluant le Japon), l'Europe de l'Est et l'Europe centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes (GRULAC, de l'espagnol), puis l'Europe de l'Ouest et les autres (Western Europe and Others Group – WEOG, de l'anglais). « Les autres » sont l'Australie, le Canada, les États-Unis, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse.

Le Groupe Africain

Le Groupe Africain est le seul groupe régional qui fonctionne comme une véritable coalition de négociation. Il se compose de 53 membres, qui ont en commun diverses sources de préoccupations, telles que la désertification, le manque de ressources hydriques, la vulnérabilité face aux impacts des changements climatiques et la lutte contre la pauvreté. Le Groupe fait couramment des déclarations communes, notamment sur les questions liées à l'adaptation, au transfert de technologies, au renforcement des capacités et au financement.

Coalitions de négociations

APEID (Alliance des petits États insulaires en développement)

L'APEID est un groupe de lobbying ad hoc qui donne une voix à la majorité des petits États insulaires en développement (PEID) lors des négociations aux Nations Unies. Les PEID ont en commun leur vulnérabilité aux impacts des changements climatiques, notamment la hausse du niveau de la mer qui risque de faire disparaître plusieurs îles. L'APEID rassemble 39 membres et quatre observateurs. La plupart des pays de l'APEID sont également membres du Groupe des 77 et de la Chine et 10 d'entre eux sont parmi les pays les moins avancés (PMA)³⁰. Le Bahreïn est le seul PEID membre des Nations Unies qui ne fait pas partie de l'APEID; inversement les Îles Cook et Nioué font partie de l'APEID alors ne sont pas des PEID membres des Nations Unies³¹.

30. Voir <http://www.sidsnet.org/aosis> et <http://www.unohrlls.org/en/ldc/related/62/>.

31. Voir: <http://www.unohrlls.org/en/sids/44/>.

Pays les moins avancés (PMA)

Le groupe des PMA comporte 49 pays en développement parmi les moins avancés (33 en Afrique, 15 en Asie et 1 dans les Antilles), qui défendent en commun leurs intérêts au sein des Nations Unies, notamment vis-à-vis des changements climatiques. Ils partagent des considérations au sujet de leur vulnérabilité et de leur besoin de soutien pour planifier leur adaptation. La CCNUCC reconnaît d'ailleurs les besoins particuliers des PMA, qui ont les capacités les plus faibles pour faire face aux impacts des changements climatiques.

Groupe du Groupe des 77 et de la Chine (G-77/Chine)

Le G-77/Chine est composé de 130 pays en développement et de la Chine. La Chine est un membre associé du G77, plutôt qu'un membre à part entière. Concernant les enjeux liés aux changements climatiques, la Chine collabore de près avec le G77; les positions du groupe sont alors prises « au nom du G77 et de la Chine »³². En particulier, le G-77/Chine soutient les intérêts économiques de ses membres sur divers enjeux au sein des Nations Unies. Lors des négociations sur les changements climatiques, les pays membres du G-77/Chine adoptent parfois des positions divergentes, qu'ils défendent alors par le biais d'une autre coalition de négociation ou d'un groupe régional³³.

Union européenne (UE)

L'UE est une union politique et économique qui rassemble 27 pays membres. Elle est représentée par la Communauté européenne, qui constitue une Partie à la Convention et au Protocole de Kyoto, mais qui n'a pas de droit de vote distinct de celui des pays individuels. Malgré certaines divergences, ceux-ci adoptent souvent une position commune et parlent d'une seule voix lors des négociations sur les changements climatiques.

Groupe parapluie (Umbrella Group)

Le Groupe parapluie constitue une coalition flexible de pays développés qui ne font pas partie de l'Union européenne et qui s'est formée dans le contexte des négociations sur les changements climatiques. Il est issu du groupe JUSSCANNZ³⁴, et il est actif dans tous les forums de l'ONU, bien que la composition du groupe ne soit pas nécessairement la même. Bien qu'informelle, la liste rassemble habituellement l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Russie, l'Islande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et l'Ukraine (d'autres pays s'ajoutent périodiquement, selon les thèmes abordés). Depuis 2001, le groupe centre ses activités sur le partage d'information, plutôt que sur la négociation comme telle.

Coalition des pays avec des forêts pluviales

Cette coalition a commencé à se former en 2005, à l'initiative de la Papouasie Nouvelle-Guinée. Elle a pour but de faire reconnaître les efforts réalisés par les pays en développement pour ralentir les émissions dues au déboisement. Cette coalition inclut 32 pays : le Bangladesh, la Bolivie, le Cameroun, le Chili, le Costa Rica, l'Équateur, Fidji, le Gabon, le Ghana, le Guatemala, le Honduras, les Îles Salomon, l'Indonésie, le Kenya, le Lesotho, la Malaisie, le Nicara-

32. Yamin and Depledge, 2004.

33. Voir www.g77.org

34. JUSSCANNZ est un acronyme anglais pour Japan, the USA, Switzerland, Canada, Australia, Norway et New Zealand.

gua, le Nigeria, la Papouasie Nouvelle-Guinée, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République centrafricaine, la République dominicaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Salvador, Samoa, la Thaïlande, l'Uganda, l'Uruguay, Vanuatu³⁵.

Groupe de l'intégrité environnementale

Le Groupe de l'intégrité environnementale a été formé en 2000, par trois membres de l'OCDE qui n'adhéraient pas aux positions adoptées par le Groupe parapluie, soit la Suisse, le Mexique et la République de Corée. Désormais, Monaco et le Liechtenstein collaborent également avec ce groupe de négociation. Le Mexique et la République de Corée sont les deux seuls membres de l'OCDE à ne pas être visés à l'Annexe I. Les contextes nationaux des pays membres étant très différents, il leur arrive fréquemment de négocier sur une base individuelle³⁶. Dans le cas contraire, le groupe est généralement coordonné par la Suisse.

Groupe de pays de l'Asie centrale, du Caucase, de l'Albanie et de la Moldavie (CACAM)

Le CACAM regroupe des pays provenant de l'Europe de l'Est, de l'Europe centrale et de l'Asie centrale, incluant l'Albanie, l'Arménie, la Géorgie, le Kazakhstan, la Moldavie, l'Ouzbékistan et le Turkménistan. Il existe des observateurs comme l'Azerbaïdjan. Ces pays ont créé une coalition dans le but de faire reconnaître leur statut de pays non visés à l'Annexe I avec des économies en transition dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto³⁷. La raison est que la CCNUCC ne définit pas clairement le terme « pays en développement » et que bien que ces pays ne soient pas inclus à l'Annexe I de la Convention, ils ne se considèrent pas comme étant des pays en développement. Les pays du CACAM adoptent rarement des positions communes au sujet d'autres enjeux.

L'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA)

À l'origine, l'ALBA est une organisation politique, sociale et économique qui vise à promouvoir la coopération dans ces domaines entre les pays socialistes de l'Amérique latine et des Caraïbes et à fournir une alternative à la Zone de libre-échange des Amériques promue par les États-Unis³⁸. L'ALBA constitue aussi depuis 2010 une coalition de négociation qui représente un noyau de 5 pays: le Venezuela, Cuba, la Bolivie, l'Équateur, le Nicaragua, Antigua-et-Barbuda, auxquels se joignent parfois la Dominique et Saint-Vincent et les Grenadines. Cette coalition appuie ses positions sur un objectif de limitation des températures de 1 à 1,5°C et sur le principe selon lequel les pays développés doivent jouer un rôle de chefs de file dans l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques.

Dialogue de Carthagène :

Le Dialogue de Carthagène est un groupe informel dont la création s'est concrétisée durant la CdP-16 de Cancún. Il rassemble une quarantaine de pays industrialisés et en développement travaillant pour l'établissement d'un régime exhaustif et juridiquement contraignant au sein de la CCNUCC. Le but du dialogue est de discuter ouvertement le raisonnement derrière les positions de chacun, et d'explorer des domaines où la convergence et le renforcement de l'action

35. Voir: www.rainforestcoalition.org

36. Yamin, F. and Depledge, J., 2004.

37. *Ibid.*

38. Voir: <http://www.alianzabolivariana.org/modules.php?name=Content&pa=show-page&pid=258>

commune pourrait voir le jour. Les membres se sont engagés, au plan national, à devenir ou à rester sobres en carbone. Bien que le groupe demeure très informel, on peut déjà compter parmi ses membres des pays de l'Union européenne, les PMA, le Groupe africain, une coalition informelle des pays latino-américains formée du Panama, du Pérou, du Chili, du Costa Rica et de la République Dominicaine et l'APEID. Deux membres du Groupe parapluie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont d'ailleurs signé la dernière déclaration.

Le BASIC

Le BASIC est un groupe de pays formé du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine. Il a été fondé lors d'une rencontre en novembre 2009 pour définir une position commune pour la Conférence de Copenhague (CdP-15, décembre 2009). À la sortie de cette rencontre, le BASIC a publié une série de positions considérées comme non négociable par ses membres, notamment une deuxième période d'engagement pour les pays développés en vertu du Protocole de Kyoto et un financement accru pour l'atténuation et l'adaptation pour les pays en développement. Depuis, le groupe se rencontre régulièrement afin de mettre en commun leur positions et de développer une stratégie commune. Le BASIC étant formé des pays émergents les plus importants et des grands émetteurs, il s'impose désormais comme un acteur incontournable des négociations internationales sur le climat.

Fiche 3.

Positions des principaux pays et coalitions de négociation sur l'après 2012

Alliance des petits États insulaires en développement (APEID)³⁹

L'APEID considère que les objectifs de réduction des émissions de GES doivent viser une stabilisation de la concentration atmosphérique du dioxyde de carbone à 350 ppm et une limite du réchauffement global moyen en deçà de 1,5°C. Elle estime que les émissions globales de GES doivent plafonner en 2015 et être réduites de 85 % d'ici à 2050 par rapport à celles de 1990. L'APEID demande à ce que les Parties visées à l'Annexe I réduisent leurs émissions de 45 % d'ici 2020 et de 90 % d'ici 2050 par rapport à celles de 1990.

L'APEID appelle à la transformation des promesses en objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions (QELRO). L'APEID a aussi appuyé la possibilité de créer un «espace commun» entre les deux groupes de travail ad hoc pour discuter de l'ampleur de la cible de réduction des émissions globales des Parties de l'Annexe I. Elle souligne aussi la nécessité d'augmenter le support pour l'adaptation. L'APEID est aussi en faveur de la mise en place d'un mécanisme d'assurance pour les événements extrêmes. Enfin, elle appelle à la création d'un mécanisme international sur les pertes et les dommages pour la CdP-18.

L'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA)⁴⁰

L'ALBA s'appuie sur les principes énoncés dans la Déclaration mondiale des peuples sur les changements climatiques et les droits de la Terre-Mère⁴¹ du 22 avril 2010, adoptée lors de la Conférence du même nom ayant eu lieu à Cochabamba (Bolivie, 19 au 22 avril 2010). L'ALBA réclame des objectifs visant une stabilisation de la concentration de dioxyde de carbone à 300 ppm, avec une limitation de la température variant de 1 à 1,5°C. L'ALBA demande aux pays développés de réduire leurs émissions de 40 à 50 % pour la période 2013-2017 par rapport à celles 1990. Le groupe souhaite que les décisions soient prises par consensus à Durban. Selon l'ALBA, les pays développés doivent réduire leurs émissions de 50 % pour la période 2013-2017 par rapport à celles 1990. Selon l'ALBA, les pays développés doivent assurer que leurs technologies soient exemptes de brevets et de droits de propriété intellectuelle.

39. IIDD, 2011b, p.4 et 6, IIDD, 2011a, p.12 et FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2.

40. FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2.

41. Pour plus d'information sur cette rencontre, voir : <http://pwccc.wordpress.com/2010/04/24/peoples-agreement/> ainsi que <http://pwccc.wordpress.com/2011/04/05/g77china-alba-back-bolivia-in-climate-talks-in-bangkok/>. : IIDD, 2011a, p. 17, IIDD, 2011b, p.4.

- Afrique du Sud⁴² L'Afrique du Sud favorise une opérationnalisation des mécanismes clés des Accords de Cancún. Elle souhaite que les résultats de Durban soient équilibrés, équitables et crédibles, et souligne l'importance de la réciprocité. Elle appuie des incitatifs positifs pour stimuler la participation des pays en développement. L'Afrique du Sud souhaite que les directives de la Consultation et l'analyse internationales respectent la souveraineté nationale et que les consultations soient menées dans un cadre multilatéral. À ce titre, elle encourage l'octroi du financement accéléré le plus rapidement possible.
- Arabie saoudite⁴³ L'Arabie saoudite, grand exportateur de pétrole, insiste sur le besoin de tenir compte des impacts potentiels négatifs des mesures d'atténuation des Parties visées à l'Annexe I sur l'économie des pays en développement surtout celles des pays exportateurs d'énergie fossile. Ainsi l'Arabie saoudite soutient une compensation des pertes et des dommages imputables aux impacts des mesures de riposte. Elle est en faveur d'un processus d'examen et de consultation international (IAR) basé sur les règles déjà existantes afin de combler les lacunes du système de comptabilité.
- Brésil⁴⁴ Le Brésil souhaite que les Parties visées à l'Annexe I réduisent leurs émissions de 40 % pour la période 2013-2017 par rapport à celles de 1990, et que leurs engagements soient définis suivant une approche descendante reflétant les données scientifiques. Il a également exprimé la volonté de réduire ses émissions de GES de 36,1 à 38,9 % d'ici à 2020. Il est d'avis que les prescriptions de mesurabilité, de notifiabilité et de vérifiabilité (MNV) s'appliquent à la mise en œuvre d'actions de développement durable par les pays en développement en ce qui a trait à leurs résultats anticipés en termes de réduction d'émissions de GES. Le Brésil est aussi en faveur de l'instauration d'un mécanisme de compensation de pertes et de dommages causés par les impacts négatifs des changements climatiques dans les pays en développement. Il appelle à l'application intégrale du programme de travail du Groupe consultatif d'experts (GCE). Le Brésil estime que le financement doit provenir principalement des fonds publics afin d'en assurer la prévisibilité, et soit complété avec le produit de la vente aux enchères des unités de quantité attribuée (UQA).
- Chine⁴⁵ La Chine est ouverte pour mettre en place certaines mesures de lutte contre les changements climatiques par le biais d'actions d'atténuation appropriées au niveau national, à condition que les pays développés offrent un soutien technologique et financier qui puisse aussi contribuer au développement durable et à la sécurité énergétique du pays. Favorisant un objectif de ré-

42. IIDD, 2011b, p.3 et 12.

43. FCCC/AWGLCA/2011/MISC.6/Add.3,p.27, .IIDD, 2011a, p.12

44. Communication du Brésil au Secrétariat de la CCNUCC, le 29 janvier 2010: http://unfccc.int/files/meetings/application/pdf/brazilcphaccord_app2.pdf, IIDD, 2011a, p. 16 et 17, IIDD 2011b, p.4.

45. FCCC/KP/AWG/2009/MISC.8 et FCCC/AWGLCA/2009/MISC.4 (Part I). IIDD 2011a, p.14, IIDD 2011b, p.6.

duction de 40 % des émissions d'ici à 2020 pour les Parties de l'Annexe I, la Chine soutient que la contribution des pays en développement à l'effort d'atténuation mondial dépendra du respect des engagements de ces Parties en terme de financement et de transfert de technologie. Elle croit que les conditions préalables fixées par les pays de l'Annexe I ne font que bloquer le progrès dans le débat de fond. Par ailleurs, elle ne soutient pas la négociation d'un second mandat sous la Convention, mais plutôt une seconde période d'engagement sous le Protocole de Kyoto. Elle souhaite aussi que le mécanisme financier soit placé sous l'autorité et la direction de la CdP.

Coalition des pays
avec des forêts
pluviales⁴⁶

Cette coalition a pour but de faire reconnaître les efforts réalisés par les pays en développement pour ralentir les émissions résultant du déboisement. Cette coalition souhaite la réalisation des objectifs du partenariat REDD+.

République de
Corée⁴⁷

La République de Corée appuie l'idée qu'un régime post-2012 comporte des incitatifs visant à encourager les pays en développement à prendre des engagements volontaires de réduction d'émissions de GES sous forme d'actions d'atténuation appropriées au niveau national, à condition que les pays développés offrent un soutien technologique et financier. La Corée du Sud souhaite que les actions d'atténuation appropriées au niveau national mises en œuvre sans soutien soient enregistrées sur une base volontaire dans le registre.

États-Unis⁴⁸

Refusant jusqu'à récemment tout processus de négociations sous l'égide de la CCNUCC, les États-Unis ont fait volte-face en 2007 en affirmant que la Convention était le cadre approprié pour les négociations sur un régime post-2012⁴⁹. Les États-Unis souhaitent donner préséance à une cible nationale de réduction des émissions de GES. Ils refusent toute idée de rapprochement des deux GTS, puisqu'ils n'ont pas ratifié le Protocole de Kyoto. Ils souhaitent opérationnaliser la cible de 2°C de Copenhague et soutiennent un accord légalement contraignant dans la mesure où tous les pays ont des obligations. Les États-Unis revendiquent une plus grande participation des pays en développement pour la réduction d'émissions de GES. Ils souhaitent que les pays en développement mettent en œuvre des actions d'atténuation appropriées au niveau national qui répondent à des prescriptions de mesurabilité, de notifiabilité et de vérifiabilité (MNV). Par ailleurs, les États-Unis ont souligné que les Accords de Cancun devraient former la base des négociations (par opposition au Plan d'action de Bali), et ne souhaitent pas établir un instrument juridiquement contraignant pour le moment. Ils sont en faveur d'une approche ascendante.

46. Parker, et al., 2009. et <http://www.rainforestcoalition.org/Press.aspx>

47. FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2, p.74.

48. FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2, p.79.

49. Les États-Unis ont fait ces déclarations notamment dans le cadre du Sommet de G8 (Heiligendamm, juin 2007) et lors de la réunion des dirigeants de l'APEC (Sydney, septembre 2007).

G-77/Chine⁵⁰

En raison de la responsabilité historique des pays développés, le G-77/Chine considère que les négociations pour un régime post-2012 doivent se concentrer sur l'adoption par les Parties visées à l'Annexe I de cibles contraignantes de réduction d'émissions de GES couvrant tous les secteurs de l'économie. Selon le G-77/Chine, les efforts d'atténuation des pays développés doivent être définis suivant une approche descendante et refléter les données scientifiques. Le groupe considère que les négociations doivent impérativement mener à l'adoption d'une entente légalement contraignante. Le groupe souhaite davantage de soutien de la part des pays développés, notamment pour financer l'adaptation et les transferts de technologies. Il appelle à l'amélioration du partage de l'information sur les conséquences négatives des mesures de riposte. Enfin, il met l'accent sur la nécessité de continuer de couvrir l'intégralité des coûts relevant des communications nationales dans Parties non-visées à l'Annexe I. Le G-77/Chine met également l'accent sur le besoin d'une reconnaissance internationale des actions des pays en développement utilisant leurs propres ressources. Il appuie la création d'un mécanisme d'assurance pour les pertes et les dommages causés par des événements extrêmes, de même que la mise sur pied d'un comité technique et d'indicateurs de performance pour mesurer l'appui au renforcement des capacités.

Le Groupe africain⁵¹

Le Groupe africain suggère que les Parties visées à l'Annexe I réduisent leurs émissions de 40 % d'ici 2020 par rapport à celles de 1990. Il a déclaré qu'un accord sur une deuxième période d'engagement à Durban est « absolument essentiel ». Ce groupe est en faveur de l'adoption d'actions d'atténuation appropriées au niveau national par les pays en développement en respectant les exigences MNV et à condition qu'un soutien financier et technologique soit fourni par les pays développés. Il insiste sur une procédure simplifiée de fourniture de soutien, incluant un accès direct. Il insiste pour que les mesures en matière de combustibles de soute respectent le principe de responsabilités communes mais différenciées. Il a souligné la nécessité d'envisager un processus permettant aux PMA de formuler et d'appliquer des plans d'action nationaux. Il demande que le programme de travail sur les pertes et les dommages soit lié au Cadre pour l'adaptation établi à Cancun. Enfin, il milite pour un renforcement du processus d'évaluation et d'analyse internationale (IAR) pour les pays développés, et pour une décision à Durban sur le financement à long terme, l'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat et les mesures urgentes d'adaptation.

Groupe en faveur de l'intégrité environnementale (GIE)⁵²

Le GIE soutient principalement la création de nouveaux mécanismes de marché et le renforcement du MDP. Il considère aussi que les Consultations et analyses internationales doivent faciliter les mesures d'atténuation des pays en développement, renforcer les capacités et améliorer la transparence.

50. IIDD 2011b, p. 9, 10 et 15, IIDD 2011a, p.13.

51. IIDD, 2011b, p.9, 16,17 et 20, IIDD, 2011b, p.6.

52. IIDD, 2010a, p.9 et 11.

- Inde⁵³ L'Inde revendique l'adoption d'objectifs de réduction ambitieux pour les Parties visées à l'Annexe I. L'Inde appuie la mise en œuvre d'actions d'atténuation appropriées au niveau national par les pays en développement sur une base volontaire à condition que les pays développés fournissent un soutien financier et technologique. Elle soutient l'inscription dans le registre des actions soutenues et l'utilisation des communications nationales pour rapporter les actions d'atténuation soutenues et non soutenues. L'Inde est en faveur de l'objectif de limitation de la température en deçà de 2°C à condition que soit ajouté le principe de répartition équitable de l'espace carbone basé sur les émissions accumulées par habitant. L'Inde a souligné que le respect des engagements des pays développés doit inclure l'amélioration des rapports de soutien fourni aux pays en développement.
- Japon⁵⁴ Le Japon considère que toutes les Parties doivent participer aux efforts d'atténuation à travers des obligations de réduction d'émissions en parvenant à un nouvel accord. Il est donc en faveur de l'adoption d'un accord légalement contraignant qui inclut les grandes économies et appuie une coopération entre les groupes de travail spéciaux. Le Japon soutient l'objectif global de réduction de 50 % des émissions d'ici 2050.
- Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)⁵⁵ Les pays de l'OPEP insistent sur le besoin de prendre en considération les impacts potentiels négatifs des mesures d'atténuation dans les Parties de l'Annexe I sur l'économie des pays en développement.
- Groupe des Pays les moins avancés (PMA)⁵⁶ Le Groupe des PMA demande des cibles globales plus strictes, des plans d'adaptation à court, à moyen et à long terme et un financement à long terme. Il souligne également la nécessité d'envisager un processus leur permettant de formuler et d'appliquer des plans d'action nationaux et de renforcer et de créer des centres et de réseaux régionaux pour faciliter la mise en œuvre de mesures d'adaptation.
- Russie⁵⁷ La Russie est en faveur de l'adoption d'un accord contraignant incluant les pays grands émetteurs. Elle s'oppose au retrait du statut spécial des pays en transition économique
- Union européenne⁵⁸ L'Union européenne souhaite stabiliser la température moyenne globale à 2°C. Dans le cadre d'un accord global post-2012, l'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de 20 % d'ici 2020 par rapport à celles de 1990 et de 30 % si les autres pays développés, incluant les États-Unis, s'en-

53. IIDD, 2011a, p.16 et 17, IIDD, 2011b, p.14.

54. IIDD, 2011a, p.17 et 18, IIDD, 2011b, p.4.

55. IIDD, 2010a, p.27; IIDD, 2010b, p.5; OPEP, 2006.

56. IIDD, 2011a, p. 20 et 9.

57. IIDD, 2011a, p.17 et 18.

58. FCCC/AWGLCA/2011/MISC.6/Add.4, p. 6, FCCC/AWGLCA/2011/MISC.6/Add.3, p.12, IIDD, 2011c, p.4 et 12.

gagent à faire des réductions comparables, et si les pays en développement les plus avancés s'engagent à contribuer à cet objectif en fonction de leurs responsabilités et capacités respectives. L'Union européenne souligne qu'un système de comptabilité des émissions robuste et transparent est nécessaire pour atteindre les objectifs et s'assurer que le système MNV puisse fonctionner. Elle réaffirme sa préférence pour un unique cadre juridiquement contraignant sous la Convention contenant les éléments essentiels identifiés dans les Accords de Cancún et la nécessité de mettre en place des mécanismes robustes de marché et une approche descendante.

Fiche 4.

Forums de discussion parallèles à la CCNUCC

L'année 2011 a été marquée par la tenue de divers forums formels et informels. La plupart de ces forums avaient pour objectif de faire avancer les négociations afin de parvenir à un résultat ambitieux à Durban. Une description de chacun de ces forums est fournie ci-dessous

Réunion du Comité de transition du Fonds vert pour le climat⁵⁹

Participants : 40 pays

Description : Les réunions du Comité de transition du Fonds vert pour le climat avaient pour objectifs d'établir les règles de fonctionnement du comité et d'élaborer les documents pour l'opérationnalisation du fonds. Ces documents doivent définir ses principes généraux, sa structure et son mode de gouvernance et d'autres détails techniques. Durant ces rencontres, il a d'ailleurs été décidé que le Fonds sera gouverné par un comité de 24 membres également répartis entre les pays en développement et les pays développés.

En 2011, quatre réunions ont eu lieu à Mexico, Mexique les 28 et 29 avril, à Tokyo Japon en juillet 2011, à Genève, Suisse du 11 au 13 septembre et au Cap, Afrique du Sud les 16 et 17 octobre.

Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur les trois bassins forestiers tropicaux⁶⁰

Participants : 68 pays

Description : Le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur les trois bassins forestiers tropicaux avait pour but de conclure la négociation de l'Accord de coopération entre les bassins du Congo, de l'Amazonie et du Bornéo-Mékong. Bien que les représentants n'aient pas réussi à accomplir cette tâche, ils ont adopté une déclaration conjointe dans laquelle ils établissent un échéancier pour l'adoption de l'Accord de coopération. Quelques membres sont en charge de finaliser le projet d'Accord de coopération et espèrent être en mesure de l'adopter au plus tard lors de la rencontre de Rio+20 en juin 2012.

Le premier Sommet a eu lieu à Brazzaville, Congo du 29 mai au 3 juin 2011.

59. Déclaration de la première rencontre, Voir : http://unfccc.int/cooperation_and_support/financial_mechanism/green_climate_fund/items/5869.php.

Design process of UNFCCC Green Climate Fund fully on track, says UNFCCC Executive Secretary, Press release, 13 septembre 2011, Voir : http://unfccc.int/files/press/press_releases_advisories/application/pdf/pr20110909_genevatc_gcfclose.pdf

60. Déclaration conjointe du Somet, voir : <http://www.3bassinsforestiers.org/fr/index-in.php?show=sommet#>.

Réunions ministérielles des pays BASIC⁶¹

Participants : Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine.

Description : Rappelant leur contribution au travail de la CdP-16 (décembre 2010), les pays BASIC se sont réunis à plusieurs reprises en 2010 afin de dégager une position commune. Exprimant leur association à l'Accord de Copenhague, ils soutiennent une approche à deux voies et l'atteinte d'un accord légalement contraignant incluant une deuxième période d'engagement dans le cadre du Protocole de Kyoto et un accord sous l'égide de la CCNUCC. Ils ont spécifié lors de leurs réunions que les Accords de Cancún ne remplacent pas la feuille de route de Bali qui doit continuer d'orienter les pourparlers à la CCNUCC.

En 2011, les pays participants se sont réunis officiellement à New Delhi, Inde, le 26 et 27 février; à Zimbali, Afrique du Sud, les 28 et 29 mai; à Inhotim, Brésil, les 26 et 27 août; et en Chine le 31 octobre et 1er novembre

Sommets du G8⁶²

Pays membres (8) : États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Canada et Russie

Description : Composé de huit des pays les plus développés du monde, ce groupe informel se rencontre annuellement afin de discuter de questions économiques et d'enjeux globaux tels que la lutte contre les changements climatiques. Des pays en développement sont souvent invités aux sommets du G8⁶³. L'Union européenne, de son côté, y est représentée à chaque réunion. Lors de la dernière rencontre du G8, qui s'est tenue les 26 et 27 mai 2011 à Deauville, France, les dirigeants rassemblés ont discuté des moyens de lutte contre le réchauffement climatique⁶⁴. Cette année, les membres ont pris certains engagements en faveur de la croissance verte, de la lutte aux changements climatiques et de la biodiversité.

61. Joint Statement issued at the conclusion of the Eight Meeting of Ministers of the BASIC Group voir: http://www.environment.gov.za/NewsMedia/MedStat/2011Aug29/eightbasic_climatechange_meeting.htm; ; Joint Statement issued at the conclusion of the Seventh Meeting of Ministers of the BASIC Group, voir : . <http://moef.nic.in/downloads/public-information/Joint%20statement%20BASIC%2029th%20May.pdf>: et Joint Statement issued at the conclusion of the Sixth Meeting of Ministers of the BASIC Group, voir <http://www.fmprc.gov.cn/eng/wjw/zwj/zwbdt802845.htm>.

62. Déclaration du G8 de Deauville, voir: <http://www.g20-g8.com/g8-g20/g8/francais/pour-la-presse/communiqués-de-presse/un-nouvel-elan-pour-la-liberté-et-la-démocratie.1313.html>.

63. Par exemple, en 2010, l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Égypte, l'Éthiopie, le Malawi, le Nigéria, le Sénégal, la Colombie, Haïti et la Jamaïque ont été invités.

64. Déclaration du G8 à Muskoka – Reprise et renaissance, Muskoka (Canada) 25-26 juin 2010, voir: <http://g8.gc.ca/fr/sommet-du-g8/documents-du-sommet/declaration-du-g8-a-muskoka-reprise-et-renaissance/>.

Sommets du G20

Pays membres (19 + l'Union européenne) : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie, Union européenne.

Description : En novembre 2008, le G20 a tenu sa 1^{ère} réunion en réaction à la crise économique mondiale, lors du Sommet de Washington sur les Marchés financiers et l'économie mondiale. Se sont joints au Sommet, le président de la Banque mondiale, le Secrétaire général des Nations unies, le directeur du Fonds monétaire international et le président du Forum sur la stabilité financière. À Washington, les dirigeants politiques sont parvenus à un plan d'action, revu lors du Sommet de Londres (avril 2009) en vue d'améliorer la transparence et la responsabilité financière, de promouvoir l'intégrité des marchés financiers et de réformer les institutions financières internationales. Il arrive fréquemment que les déclarations du G20 portent sur les changements climatiques⁶⁵.

En 2011, le G20 s'est réuni Cannes en France, les 3 et 4 novembre.

6^e réunion du Conseil d'orientation du programme ONU-REDD⁶⁶

Participation : 16 pays

Description : Le programme ONU-REDD, lancé en 2007, est une initiative conjointe de la FAO, du PNUE et du PNUD. Ce programme vise à soutenir les PED dans la préparation de la mise œuvre de la REDD. Lors de sa sixième rencontre, le groupe a créé un groupe de travail chargé de l'élaboration d'un Cadre pour les programmes nationaux. Ce nouveau groupe devra identifier les conditions préalables à la mise en œuvre de la REDD+ dans les pays membres. Un projet devrait être présenté par le groupe lors de la réunion du 20 et 21 octobre.

En 2011, le Conseil d'orientation du programme ONU-REDD s'est réuni à Da Lat, Viêt-Nam les 21 et 22 mars et à Berlin, Allemagne les 20 et 21 octobre 2011.

65. Déclaration du Sommet du G-20 à Toronto, les 26 et 27 juin 2010, Voir: <http://canadainternational.gc.ca/g20/summit-sommet/2010/toronto-declaration-toronto.aspx?lang=fra>.

66. Repport of the Sixth Policy Board Meeting, voir: <http://www.un-redd.org/Policy-Board/6thPolicyBoard/tabid/6893/Default.aspx>.

BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES RÉFÉRENCES

- GIEC (2007). *Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* [Équipe de rédaction principale, Pachauri, R.K. et Reisinger, A.]. GIEC, Genève, Suisse, ..., 103 pages. http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf
- Global Environment Facility (2010). *Status Report on the Least Developed Countries Fund (LDCF) and the Special Climate Change Fund (SCCF)*. July 1. <http://thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/Satus%20Report%20on%20the%20Climate%20Change%20Funds%20-%20May%2031,%202010%20Rev.1.pdf>
- IIDD (2010a). Bulletin des négociations de la Terre, *Résumé des pourparlers de Bonn sur le changement climatique: 31 mai - 11 juin 2010* (OS 32 Final), vol.12 No.472, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2010b). Bulletin des négociations de la Terre, *Résumé des pourparlers de Bonn sur le changement climatique: 2 - 6 août 2010* (GTS Final), vol.12 No.478, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2011a). Bulletin des négociations de la Terre, *Résumé des pourparlers de Bonn sur le changement climatique, 6 au 17 juin 2011*, vol.12 No.513, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services
- IIDD (2011b). Bulletin des négociations de la Terre, *Résumé des pourparlers de Panama sur le changement climatique, 1^{er} au 7 octobre 2011*, vol.12 No.521, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- OPEP (2006). *OPEC Statement to the United Nations Climate Change Conference - Nairobi*, 6-17 Novembre 2006. <http://www.opec.org/home/Environmental%20Issues/Statements/COP12.htm>
- Parker, C., A. Mitchell, M. Trivedi, N. Mardas (2009). *Le Petit Livre Rouge du REDD +*. 2^e édition. Oxford, United Kingdom: the Global Canopy Programme.
- Réseau d'information francophone en vue de faciliter la diffusion de l'actualité internationale du développement durable en français : <http://www.mediaterre.org/>
- Stockholm environment institute (2011) *Comparison of Annex 1 and non-Annex 1 pledges under the Cancun Agreements*, SEI Working Paper, Stockholm, Suède. <http://sei-us.org/publications/id/393>
- UNFCCC, (2007). *Investment and Financial Flows to Address Climate Change*. Bonn, Germany: The United Nations Framework Convention on Climate Change.
- World Bank (2010). *Financial status of the adaptation fund trust fund and the administrative trust fund* (as at 31 July 2010) Prepared by the World Bank as Trustee for the Adaptation Fund. AFB/EFC.2/5. http://www.adaptation-fund.org/system/files/AF_Financial_Status_Report_Jul%2031%202010%20-%20Final.pdf
- World Ressources Institute (2011), *The Measurement, Reporting and Verification of Climate Finance*, Bonn, Allemagne, http://pdf.wri.org/mrv_of_finance_workshop_summary_2011-06-12.pdf
- Yamin, F. et J. Depledge (2004). *The International Climate Change Regime: A Guide to Rules, Institutions and Procedures*. Cambridge, University Press.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 75 États et gouvernements dont 56 membres et 19 observateurs, totalisant une population de 890 millions de personnes. Le *Rapport sur la langue française 2010* établit à 220 millions le nombre de locuteurs de français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Le Secrétaire général conduit l'action politique de la Francophonie, dont il est le porte-parole et le représentant officiel au niveau international. Abdou Diouf est le Secrétaire général de la Francophonie depuis 2003.

56 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • République centrafricaine • Chypre • Communauté française de Belgique • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam.

19 observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Lettonie • Lituanie • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007, Paris, France

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

www.francophonie.org

LA FRANCOPHONIE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996 cette action a été élargie à l'Environnement.

Basé à Québec, l'Institut a aujourd'hui pour mission de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable;
- au développement de partenariat dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable.

Dans le cadre de sa programmation 2010-2013, mise en œuvre en synergie avec les autres programmes de l'Organisation internationale de la Francophonie et notamment ceux issus de la mission D du Cadre stratégique décennal de la Francophonie : « Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité », l'IEPF :

- Contribue à l'élaboration de politiques et stratégies nationales de développement durable et à leur mise en œuvre dans les domaines de l'énergie et de l'environnement; forme et renforce les capacités des cadres et des professionnels à l'utilisation et à la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement durable.
- Soutient la participation des pays aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable ainsi que la mise en œuvre des conventions, par des concertations, des appuis techniques et la mobilisation d'experts.
- Développe des partenariats, publie des guides, des revues spécialisées et des ouvrages scientifiques et techniques en français dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.
- Anime des réseaux d'information et d'expertise pour le développement durable.
- Exerce toute autre fonction que lui confèreraient les instances compétentes de l'OIF.

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie

56, rue Saint-Pierre, 3^{ème} étage

Québec (QC) G1K 4A1

CANADA

Téléphone: (1 418) 692 5727 / Télécopie : (1 418) 692 5644

iepf@francophonie.org

www.iepf.org

www.mediaterre.org

A fin de répondre à l'objectif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère « à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique », le protocole de Kyoto requiert des pays développés des réductions quantifiées de leurs émissions de GES pour la période 2008-2012. Or, l'atteinte de cet objectif ultime de la Convention sur le long terme nécessite le maintien des efforts de réductions des émissions au-delà de 2012. Après les Sommets de Copenhague (2009) et de Cancún (2010), les Parties se réuniront du 28 novembre au 9 décembre 2011 à Durban (Afrique du Sud), sous les auspices de la CCNUCC, pour poursuivre les négociations sur l'avenir du Protocole de Kyoto.

Ainsi, l'issue des négociations de Durban sera déterminante pour assurer la continuité du processus multilatéral de lutte contre les changements climatiques.

Ce guide a pour but d'aider les participants à mieux comprendre les principaux enjeux qui feront l'objet de discussions lors de la Conférence de Durban. Les négociations sur l'avenir du Protocole de Kyoto occuperont une place prédominante, mais d'autres sujets sur le régime en cours, tels les financements de la lutte contre les changements climatiques, l'amélioration du cadre pour le développement, le transfert de technologies et l'adaptation, sont aussi à l'ordre du jour. Bien que le présent guide s'adresse particulièrement aux négociateurs des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), nous espérons qu'il sera également un outil utile pour les participants de tout horizon.



INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)
56, RUE SAINT-PIERRE, 3E ÉTAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 4A1 CANADA

L'IEPF est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.

www.iepf.org